Récompense : les fouineurs au grand jour

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1620

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019328

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Politique d'asile, politique d'expulsion

Le contrôle des flux migratoires par des procédures administratives est indispensable mais la manière de les appliquer frise l'inacceptable.

Le conseiller fédéral Christoph Blocher avait toutes ses raisons de snober le symposium sur l'asile. La rencontre organisée par l'OSAR et le HCR débattait de l'Agenda pour la protection des réfugiés. Ce texte, daté de 2001 et signé par 126 Etats, reconnaît que les migrations massives sont d'abord d'origine économique. Mais la politique restrictive des pays riches pour contenir ces flux ne doit pas compromettre l'accueil des vrais réfugiés. Il préconise des campagnes de sensibilisation de l'opinion, une procédure facilitée pour les requérants d'asile, une meilleure protection des femmes et des enfants.

Un tel programme cadre mal avec les révisions successives de la politique d'asile de la Suisse qui vise avant tout à écarter et expulser les « faux » réfugiés. Le contrôle des flux migratoires est bien sûr indispensable, car le pays, pas plus que l'Europe, ne peut accueillir toute la misère du monde. Mais il y a la manière. Elle atteint parfois l'inacceptable. C'est le cas notamment de la NEM, la procédure de non entrée en matière, que Christoph Blocher entend élargir à de nouveaux requérants.

La procédure NEM part d'une bonne réflexion. Les requérants qui ne répondent manifestement pas aux critères pour obtenir l'asile ne doivent pas prendre racine en Suisse, dans l'attente du lent cheminement de la machine administrative, avant d'être renvoyés. Mais ce principe est appliqué aveuglément. Le requérant doit s'annoncer à Vallorbe ou dans les trois autres centres de premier accueil de Suisse. S'il est reconnu comme NEM, il a moins d'une semaine pour faire recours. Puis il est mis à la porte du centre, muni d'un titre de transport valable un jour dans toute la Suisse. On lui signale quel canton pourrait l'aider à regagner son pays. Il doit alors se débrouiller pour s'adresser à l'autorité chargée de l'expulser. C'est conforme au principe de la répartition fédéraliste des tâches. Inutile de préciser que, pour une grande majorité, les requérants NEM disparaissent dans la nature et deviennent des clandestins. Mais la Confédération économise des frais d'entretien. La politique d'asile mérite d'autres réformes. Qui touchent à l'organisation de l'Etat. *at*

Les fouineurs au grand jour

La Suisse romande a son grand prix de Champignac destiné aux plus beaux morceaux d'éloquence involontaire de nos élus.

Dans la même veine, des Alémaniques ont créé les « Big Brother Awards » qui récompensent - la citation en vaut la peine - toute personne ou institution s'étant distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la sphère privée ou par sa promotion de la surveillance et du contrôle de personnes ou groupes de personnes.

On s'en doute, les promoteurs se recrutent autour de la *Wochenzeitung* et des alternatifs, ce qui n'empêche pas les parlementaires Cécile Buhlmann (Verts/LU) et Géraldine Savary (PSS/VD) de faire partie du jury. Les trophées ne sont pas des statuettes ou des coupes, mais des blocs de béton. Ces « Big Brother Awards » se répartissent en cinq catégories et ils ont été remis le 16 octobre dernier à Emmenbrücke.

Dans la catégorie « Etat », le vainqueur est le commandant de corps Hansruedi Fehrlin pour l'utilisation de drones de reconnaissance (petits avions sans pilotes). Grâce à eux, l'armée a repéré différentes infractions qui ne la concernaient en rien. Dans la catégorie « business », le récipiendaire est Santésuisse pour la mise en place du système de facturation médicale Tarmed qui permet aux assurances maladie d'avoir accès à des données sensibles sur les patients.

Une récompense « lieu de travail » est attribuée au commandant de la police municipale de Zurich qui a surveillé les courriels reçus par ses collaborateurs durant l'été 2003 sans les en informer. Le prix « œuvre » est décerné, selon le jury, à un fouineur particulièrement obstiné. Cette année, il est décerné au conseiller national Joseph Leu (PDC/LU) qui s'engage en permanence pour l'élargissement des possibilités de surveillance et des compétences de la police fédérale.

Ces « Big Brother Awards » sont attribués simultanément dans une vingtaine de pays. Malgré une présence romande symbolique dans le jury, les nominés sont exclusivement alémaniques. Il ne fait pas de doute qu'un prix consacré à notre coin de pays n'aurait aucune peine à trouver des candidats! Remarquons que les gagnants n'ont pas apprécié l'honneur qui leur est fait à sa juste valeur. Aucun ne s'est déplacé pour recevoir son prix. *jg*